

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUE**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2025-066

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 25 juin 2025

19 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

Absents/Excusés : Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

=====

GEMAPI - ENVIRONNEMENT

PCAET – Définition de l'intérêt communautaire « Protection et mise en valeur de l'environnement »

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16,
- Vu l'article L. 229-26 du code de l'environnement relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, et notamment sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».
- Considérant la volonté de la Communauté de Communes de s'inscrire dans une démarche volontaire d'élaborer et mettre en œuvre un PCAET sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider que dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », est d'intérêt communautaire l'action suivante : « l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans les conditions de l'article L. 229-26 du code de l'environnement pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ».
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération

Fait et délibéré, le 2 juillet 2025
Et ont signé le Président et la secrétaire,

La secrétaire de séance,
Maryse BARIGAULT

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le fait qu'il a été adressé au Tribunal de l'Environnement de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé au service de la publication et de sa transmission aux services de l'Etat

079-200041416-20250711-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48